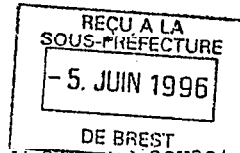


## DELIBERATION



DEPARTEMENT  
DU FINISTERE

L'an mil neuf cent quatre vingt seize, le vendredi 24 mai à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur TREBAUL, Maire.

ARRONDISSEMENT  
de BREST

Etaient présents : TREBAUL. FLOCH. LANDURE. LE MAO. JEZEQUEL. TOUL. M.P FLOCH. PETTON. MAUBIAN. PRIGENT. CHELIN. VILARINHO. QUELLEC. LE GUEN. PERROT. MONOT.

COMMUNE DE  
LAMPAUL PLOUARZEL

Absents excusés : Monsieur QUEMENEUR, Monsieur JOURDEN, Madame QUEMENEUR qui avaient respectivement donné pouvoir de les représenter à Monsieur TREBAUL, Monsieur PETTON et Madame QUELLEC.

Secrétaire de séance : Guy MONOT.

O B J E T :

Madame Valérie JEZEQUEL, nouvelle directrice de l'Office Municipal de Tourisme, assurait jusqu'ici la fonction de régisseur du Camping Municipal à la satisfaction de tous, usagers et Municipalité.

REMUNERATION DU  
REGISSEUR DU  
CAMPING  
MUNICIPAL

Ses nouvelles fonctions lui permettront d'améliorer la promotion et le suivi des réservations du Camping Municipal tout au long de l'année ; ce qui devrait se traduire par une augmentation de la fréquentation. Ceci est complémentaire de la fonction de régisseur. Il serait donc souhaitable que la directrice de l'O.M.T assure ces 2 volets du même dossier, le temps consacré à la fonction de régisseur pourrait être rémunéré à l'O.M.T par prélèvement de 10 % des recettes générées par le Camping Municipal (H.T).

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice : 19 Proposition adoptée par 18 voix pour et 1 abstention : PERROT.

présents : 16

votants : 19

DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS et AN QUE DESSUS.  
POUR EXTRAIT CONFORME.

Le MAIRE.



Signature

